

Un risque en matière de durabilité est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ». L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité sont intégrés dans nos processus au sein de la Banque de Luxembourg et de ses entités, notamment notre filiale et asset manager BLI – Banque de Luxembourg Investments.

I. L'approche responsable de la Banque de Luxembourg

À la lumière de la stratégie de l'Union européenne sur la finance durable, des attentes de nos clients et de notre volonté de participer activement à la transition vers une finance plus durable et inclusive, nous avons pour ambition de faire évoluer notre modèle d'affaire et notre offre en matière de responsabilité sociétale et des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Convaincus du bien-fondé de cette démarche, aussi bien en termes de durabilité que de performances pour nos clients, des efforts considérables y seront consacrés les prochains mois et années. Nous souhaitons continuer d'adopter une approche progressive en nous appuyant sur nos principes solides et historiques. Il est évident que la prise en compte de données extra-financières dans le processus d'investissement n'est pas exempte de difficultés. Ainsi, en tant que banque et gérant d'actifs de petite taille, la Banque de Luxembourg et BLI - Banque de Luxembourg Investments (BLI) appliquent une approche de « best effort ».

[Découvrir notre rapport extra-financier](#)

II. Intégration des risques ESG

1. Notre stratégie

Conscients de nos responsabilités, nous nous engageons à exercer notre métier de façon éthique, en associant opportunités commerciales à nos valeurs fortes afin de protéger nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes. Ces dernières années, nous avons considérablement renforcé notre dispositif de conformité et de gestion prudente des risques, témoignant de notre volonté d'aller au-delà des normes réglementaires. En effet, les équipes des fonctions de contrôle – le Compliance, le Risk Management et l'Audit Interne – se sont vu allouer des ressources supplémentaires afin de leur permettre d'accompagner davantage les collaborateurs au quotidien. À ce titre, le renforcement des moyens mis à disposition des fonctions de contrôle fait partie intégrante de notre approche responsable.

2. Gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Selon le principe de double matérialité applicable à la considération des risques ESG, la Banque vise d'une part à gérer les impacts financiers négatifs que des facteurs ESG pourraient avoir sur ses actifs, ses contreparties et sa rentabilité, et d'autre part à considérer les incidences que ses activités pourraient engendrer sur l'environnement et la société.

En vue de ce double objectif, la Banque a intégré dans son organisation une équipe Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dédiée, un comité RSE et des relais/experts internes RSE dans les différents départements de la Banque.

De manière transverse, la Banque veille aussi à l'intégration progressive des risques climatiques et liés à l'environnement dans son cadre de gestion des risques, en incluant une vision à court, moyen et long terme.

La Banque s'assure d'intégrer ces risques dans la gestion et le développement de ses activités, en incluant un accompagnement de sa clientèle, et également en faisant évoluer son offre et son dispositif de contrôle interne.

Cette intégration implique l'identification des activités pouvant être sensibles à des facteurs climatiques ou liés à l'environnement, qu'ils soient physiques ou de transition, et l'appréciation de la matérialité de l'impact potentiel. Cette identification est réappréciée périodiquement, tenant compte de l'environnement de la Banque, son offre et l'évolution des indicateurs techniques disponibles.

À cette identification de sensibilité aux facteurs climatiques ou liés à l'environnement suit celle de la potentielle transmission aux risques bancaires, notamment, plus particulièrement pour la Banque, les risques suivants :

- Risque de crédit
- Risques opérationnels, dont réputation et juridique
- Risques stratégiques et d'activité

Cette identification permet une approche par les risques et la priorisation de mise en place d'outils dédiés pour mesurer, gérer et reporter l'ensemble de ces risques, ainsi que celle des données internes à collecter ou externes nécessaires.

Conformément aux dispositions de sa maison mère, la Banque s'est engagée à :

- S'aligner, dans le respect des exigences du marché national, aux politiques sectorielles sensibles du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la mobilité, le secteur minier, les énergies nucléaires civiles, la défense et la sécurité, et
- Soutenir les particuliers et les professionnels dans leurs transitions énergétiques, numériques et industrielles vers une économie sobre en carbone.

3. Nos solutions d'investissement

La prise en compte et l'évaluation des risques en matière de durabilité sont pleinement intégrées dans notre stratégie et nos processus d'investissement, pour nos portefeuilles de gestion et nos conseils en investissement, notamment à travers l'application de nos politiques d'exclusions sectorielles, l'analyse des controverses et du respect des conventions internationales, l'Intégration de données ESG ainsi que via notre politique d'Engagement.

La recherche ESG s'appuie sur diverses sources de données externes. En particulier, la notation ESG quantitative utilisée dans le cadre du processus d'investissement se fonde sur les notations ESG émises par la plateforme MSCI ESG Manager.

[Découvrir notre Politique d'intégration des facteurs ESG dans nos portefeuilles en gestion sous mandat](#)

4. Nos services de financement

Banque de Luxembourg applique des politiques sectorielles dans le cadre de son activité de financement, en conformité avec le cadre fixé par la maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'objectif des politiques sectorielles est de définir un ensemble de règles encadrant les opérations proposées à des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre mais également ayant des impacts sur la santé et/ou l'environnement.

La finalité de ces politiques sectorielles est de sensibiliser les entreprises aux objectifs de durabilité lors de demande de financement et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.

L'application des politiques sectorielles est réalisée à travers des grilles d'analyses spécifiques à chaque secteur d'activité. Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières. Ainsi, nous valorisons des relations d'affaires éthiques et nous proposons de compléter l'analyse financière des entreprises financées par une analyse objective de leur performance extra-financière et plus particulièrement sur leur engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Des politiques sectorielles sont formalisées pour les secteurs suivants :

- Mobilité ;
- Charbon ;
- Hydrocarbures (Pétrole & Gaz) ;
- Minier ;
- Énergies Nucléaires Civiles ;
- Défense et Sécurité.

Un projet pilote est en cours de développement au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin d'analyser au regard de considérations RSE les entreprises non visées par une politique sectorielle ou des entreprises non cotées. Cette analyse RSE générale fait l'objet d'un projet pilote auprès d'une entité française de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et devrait être déployée à l'ensemble des entités au courant de 2023.

[En savoir plus](#)

III. Une approche progressive

Notre démarche est considérée comme un processus graduel de montée en compétence et notre stratégie continuera d'évoluer au gré des évolutions réglementaires et des progrès réalisés dans le domaine afin de refléter au plus juste notre vision en termes d'ESG. Les prochains mois seront dédiés au renforcement de l'intégration des considérations ESG au niveau de la gouvernance, du dispositif de contrôle interne et de la formation interne de l'ensemble des collaborateurs.